

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le jeudi 29 août 2019 à 14 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 27 août 2019, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. François Quenneville, maire
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absent : M. Sylvain De Beaumont, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-
trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice par intérim du Service
du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Octroi de contrat - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Appel d'offres 2019-018
4. Croix-Rouge canadienne - Renouvellement de l'entente 2019-2022 - Services aux sinistrés et paiement de la contribution annuelle
5. Autorisation d'achat - Affiches métalliques pour le myriophylle à épis
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h par le maire, M. François Quenneville.

2.- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3.- Octroi de contrat - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Appel d'offres 2019-018

2019-320

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'en vertu de certaines dispositions légales, pour lesquelles des recherches supplémentaires doivent être effectuées, l'octroi de contrat est reporté ultérieurement.

4.- Croix-Rouge canadienne - Renouvellement de l'entente 2019-2022 - Services aux sinistrés et paiement de la contribution annuelle

2019-321

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne concernant les « Services aux sinistrés », pour une période de trois (3) ans, soit de l'année 2019 à l'année 2022. La municipalité versera à cet effet un montant de 813,11 \$ (taxes incluses), représentant la contribution couvrant la première année de l'entente. Ce montant représente 0,17 \$ per capita et est basé sur le décret annuel de population publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

5.- Autorisation d'achat - Affiches métalliques pour le myriophylle à épis

ATTENDU l'importance d'éviter l'introduction du myriophylle à épis, plante aquatique extrêmement envahissante, dans les lacs situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la nécessité de faire de la prévention et de la sensibilisation en ce sens.

POUR CES MOTIFS,

2019-322

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat de 52 affiches métalliques, incluant tous les accessoires, du fournisseur Signoplus, au coût total de 4 426,10 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit dans la soumission du 22 août 2019. Toute demande d'achat supplémentaire provenant des organismes leur sera facturée. Dans le cas où certains lacs n'auraient pas été identifiés à la base, le conseil autorise l'achat d'affiches additionnelles, au nombre de deux par lac.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste Taxe à l'environnement.

6.- Période de questions

Un (1) citoyens assiste à cette séance.

7.- Levée de la séance

2019-323

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la séance soit levée à 14 h 10.

Directrice par intérim du Service du greffe Maire